

**Décision portant recevabilité des candidatures  
pour l'élection partielle des représentants des usagers au sein du  
conseil d'Institut de l'INSPE l'université de Bordeaux**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1, L.713-9, L.719-1 et 2, D.713-1 à D.713-4, D.719-1 à D.719-40 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts de l'INSPE ;*

*Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers et le renouvellement partiel des personnels au sein des conseils des Collèges de formation et leurs composantes et des instituts de formation de l'université de Bordeaux du 15 novembre 2024 ;*

Considérant les candidatures déposées ;

Considérant que les listes candidates peuvent être incomplètes sous réserve du respect de l'alternance femme-homme ;

**Le président de l'université de Bordeaux**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre du scrutin du 28 au 30 janvier 2025 en vue du renouvellement partiel de la représentation des usagers au sein du conseil d'institut de l'INSPE, sont déclarées recevables les listes ci-après, classées par ordre alphabétique :

COLLEGE F - 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants vacants

<b>FSU (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FSU-SNUIPP)</b>			
<i>Ordre</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
1	Madame	HERVIEU	Armelle
2	Monsieur	BRAHIC	Jean
3	Madame	VIC	Pauline
4	Monsieur	DALLAGA	Tanguy
5	Madame	HERRERA	Andréa
6	Monsieur	BERNET	Hugo
7	Madame	ROGET	Nuria

UNSA-EDUCATION			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Monsieur	DUCHER	Evann
2	Madame	LARTIGAIUT	Nathalie

## Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Talence, le 20 janvier 2025

Le président de l'université,  
Dean LEWIS

Par délégation  
Julien ROPIQUET  
Directeur des affaires juridiques

